



La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

... invitante, naturellement!

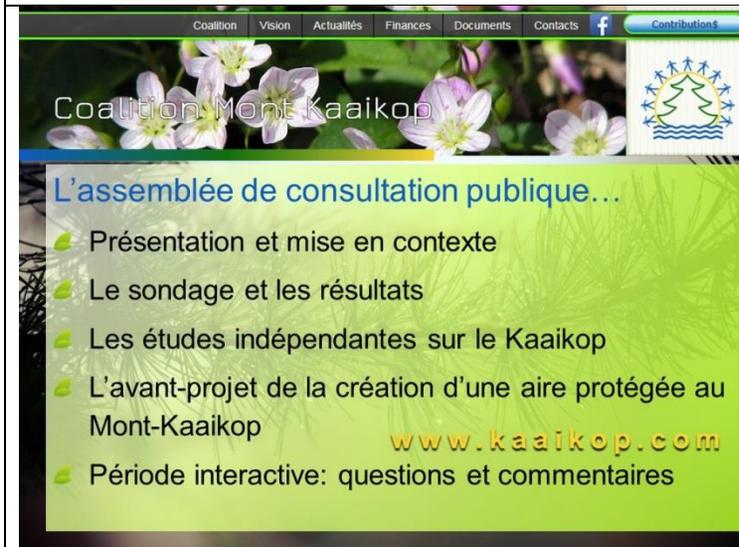
Résumé de la présentation du 30 juillet 2016 à L'Assemblée de consultation publique, Sainte-Lucie-des-Laurentides



1 : Ouverture

Bienvenue à l'assemblée de consultation publique sur le Mont-Kaaikop.

- Je suis Claude Alexandre Carpentier, un membre de la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop.
- C'est sûrement moi que vous verrez le plus, que vous entendrez le plus ou que vous lirez le plus car je suis l'un des porte-parole de la Coalition.
- Je suis aussi responsable des communications et de nos sites internet.
- Parmi les membres de la Coalition ici présents, il y a M. le maire Serge Chénier, la Première Dame de Sainte-Lucie, Francine Chénier, M. Robert Gravel, le président du conseil d'administration, Mme Manon Bissonnette, la vice-présidente du conseil d'administration et conseillère municipale à Sainte-Lucie, M. Claude Samson, le trésorier, Mme Annie Dufort, la responsable des relations avec les Mohawks, la Chef mohawk Gina Deer et Monsieur David Graham, le député fédéral de Laurentides-Labelle.
- La Coalition existe depuis 3 ans et toute la documentation pertinente relative à notre cause se retrouve sur notre site internet au www.kaaikop.com.



2 : L'assemblée de consultation publique...

L'assemblée d'aujourd'hui est prévue de 10 heures à midi. L'horaire est quelque peu flexible mais nous tenterons de respecter les temps pour permettre à tous de bénéficier de leur après-midi.

- Après une courte présentation et la mise en contexte du dossier, la Coalition donnera les résultats du sondage, qui a eu lieu du 7 au 28 juillet dernier.
- Il y aura ensuite une présentation sur les aspects particuliers au Mont-Kaaikop. Les données et les observations viennent de deux études indépendantes réalisées par une firme professionnelle multidisciplinaire reconnue dans le milieu.
- Ensuite, nous aborderons les options qui s'offrent pour l'avenir du Mont-Kaaikop. La Coalition croit que la création d'une aire protégée serait l'option la plus intéressante pour assurer le futur du Mont-Kaaikop. Mais rien n'est décidé.
- Avec cette mise en contexte et la présentation des démarches réalisées et des données recueillies, la parole sera à vous. Il sera possible de commenter, de suggérer et de s'interroger sur le dossier d'aujourd'hui.



Coalition Mont Kaaikop

La Coalition Mont-Kaaikop, un collectif citoyen

- Regroupement communautaire non partisan
- Mun. de Sainte-Lucie-des-Laurentides et autres
- Mohawks (Kahnawake, Kanesatake)
- L'Interval et des associations récréotouristiques
- Groupes environnementaux: Greenpeace, David Suzuki, L'Action Boréale, Nature Québec, etc...

3 : La Coalition Mont-Kaaikop, un collectif citoyen

→ En juin 2013, on apprend à une réunion à la MRC que le Kaaikop est menacé. La Coalition est née en réaction à la volonté du MRN de couper d'importantes étendues de forêts au mont Kaaikop.

→ Avec cette onde de choc, la population veut se mobiliser. Une pétition est lancée mais très vite, on constate que ça risque d'aller dans tous les sens.

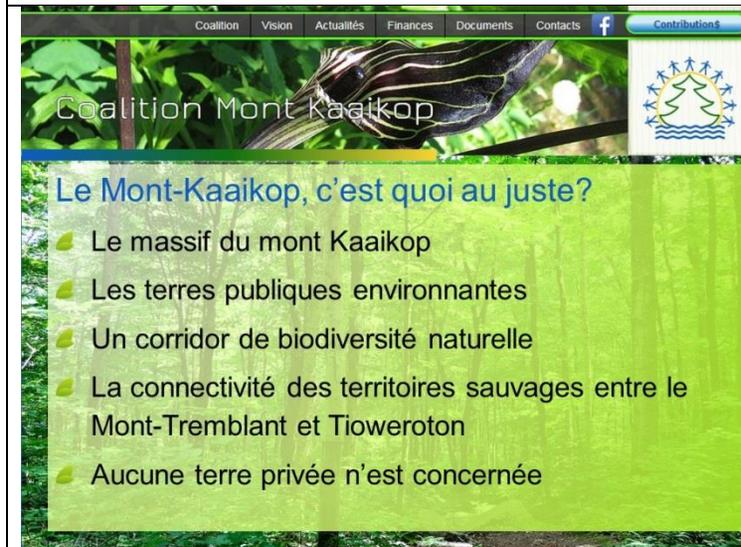
→ Il faut donc s'organiser. En août 2013, la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop voit le jour et nous sommes un organisme à but non lucratif qui réunit les citoyens et les organismes suivants:

La Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides et de nombreuses autres municipalités environnantes;

Les communautés mohawks de Kahnawake et Kanesatake;

La base de plein air L'Interval et plusieurs associations de lacs, de protection, de tourisme et de récréation; et

Plusieurs groupes environnementaux nationaux comme Greenpeace, la fondation David Suzuki, L'Action boréale et Nature Québec.



Coalition Mont Kaaikop

Le Mont-Kaaikop, c'est quoi au juste?

- Le massif du mont Kaaikop
- Les terres publiques environnantes
- Un corridor de biodiversité naturelle
- La connectivité des territoires sauvages entre le Mont-Tremblant et Tioweroton
- Aucune terre privée n'est concernée

4 : C'est quoi au juste le Mont-Kaaikop?

Au fait, quand on parle du Mont-Kaaikop (avec un M majuscule, un tiret et un K majuscule), c'est quoi au juste?

→ Le Mont-Kaaikop désigne le massif du Kaaikop, les terres publiques aux alentours et un corridor de biodiversité pour relier, d'une part, le Mont-Tremblant et le Kaaikop, et, d'autre part, pour relier le Kaaikop au territoire mohawk de Tioweroton à Sainte-Lucie.

→ Quand on parle du Mont-Kaaikop, ce ne sont que des terres publiques. Il n'y a donc aucune terre privée impliquée dans nos projets d'avenir.

Coalition Mont Kaaikop

Deux visions, un même territoire...

- Le Gouv. du QC veut exploiter le Mont-Kaaikop
 - MRN: plans de coupes planifiés au Kaaikop en janvier 2014
 - MFFP: plans de coupes en cours de réalisation au lac Lemieux
 - MFFP: plans de coupes planifiés au Kaaikop à l'hiver 2016-2017?
 - MRC des Laurentides: plans de coupes en cours à la TPI 68
 - MRC de Matawinie: plans de coupes avortés à la Forêt Ouareau

De simples terres à bois, selon le gouvernement

5 : Deux visions, un même territoire...

Le gouvernement du Québec veut exploiter les ressources de la forêt.

→ De juin 2013 à janvier 2014, la Coalition n'arrivera pas à s'entendre avec le MRN sur une alternative aux coupes de bois prévues au Kaaikop; l'injonction interlocutoire stoppera le projet des coupes.

→ À Saint-Donat, le MFFP va de l'avant avec son plan de coupes au lac Lemieux, aussi situé au mont Kaaikop, mais dans Lanaudière.

→ Le MFFP prépare une consultation publique pour un plan de coupes au Kaaikop qui pourrait se réaliser cet hiver 2016-2017. Ceci est possible car l'injonction n'a pas été renouvelée, ce que j'expliquerai plus un peu plus loin.

→ La MRC des Laurentides a débuté ses travaux à la TPI 68, près du terrain de Devcon et de l'ancien site d'enfouissement sur le chemin des Hauteurs. Les coupes de bois sont prévues pour l'hiver 2016-2017.

→ À Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Donat et Chertsey, un tollé général contre des coupes en terres publiques a fait suspendre les plans forestiers.

Les terres publiques ne sont pas toutes de terres à bois sans particularités.

Coalition Mont Kaaikop

Deux visions, un même territoire...

- La Coalition défend les acquis naturels...
 - Le Kaaikop est un site naturel d'importance et un symbole d'identité
 - Les forêts âgées sont le legs des générations les ayant protégées
 - Le MFFP n'a jamais voulu ou pu fournir une caractérisation réelle
 - Les dispositions de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) et de la *Loi sur le développement durable* (LDD) n'ont pas été respectées

Rien ne peut remplacer une forêt d'exception

6 : L'injonction interlocutoire est décrétée...

Le mandat principal de la Coalition est de protéger les acquis naturels. On ne s'oppose pas à la pratique de la foresterie mais ce ne sont pas toutes les terres qui sont propices à la coupe de bois.

→ Le mont Kaaikop est un sommet d'envergure des Laurentides. Il est étonnant qu'il soit encore naturel, sans aménagement pour le ski alpin, le golf ou autre.

→ La montagne et les alentours ont été préservés depuis des générations, avec de belles forêts âgées, où des merisiers de plus de 400 ans sont fréquents.

→ Depuis trois ans, la Coalition a toujours demandé que le MFFP fournisse une caractérisation réelle du territoire visé par les plans de coupes pour bien connaître les risques à prélever les arbres. Par exemple, y a-t-il des espèces, des écosystèmes particuliers, des mesures à prendre pour réduire au minimum les impacts environnementaux? Si le MFFP a ces études, il ne les livre pas.

→ C'est la raison pourquoi la Coalition s'est opposée aux coupes.

→ L'injonction interlocutoire de la Juge Claudine Roy repose sur les manquements aux dispositions de deux lois (LADTF et LDD), à une consultation publique inacceptable et au fait qu'on ne peut indemniser la perte d'une forêt d'exception.

Un retour vers le... futur!

La Coalition a acquis une grande expertise...

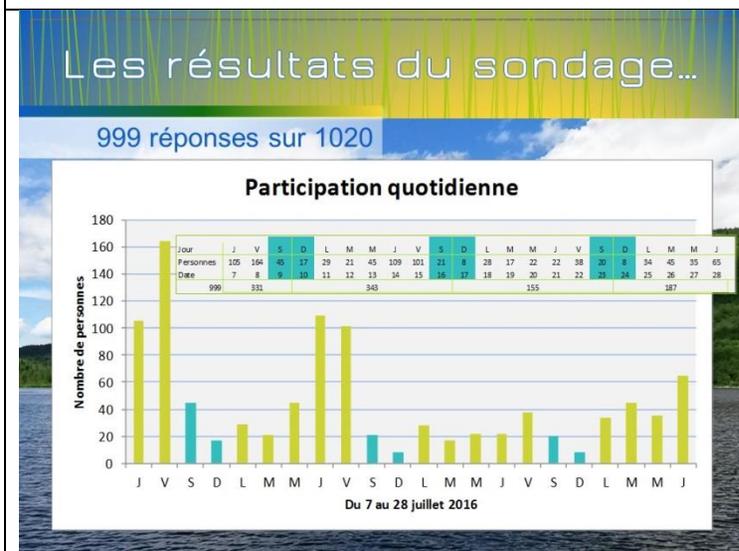
- Le Mont-Kaaikop est défini:
 - Le massif, les terres environnantes et le corridor de biodiversité
- Une caractérisation indépendante est faite:
 - Certains écosystèmes forestiers exceptionnels sont identifiés
- Un projet de préservation doit être peaufiné:
 - Une vaste implication citoyenne est envisagée
 - Le sondage et l'assemblée de consultation publique en font partie

7 : Un retour vers le... futur!

Le rappel de notre petite histoire est terminé. Mais le problème demeure entier. Où en sommes-nous aujourd'hui?

- Depuis 3 ans, la Coalition a cumulé d'innombrables heures de travail et de recherche pour s'adjoindre les meilleurs experts et les meilleures organisations nationales de lutte pour la sauvegarde de l'environnement.
- Ces expertises et cette expérience ont permis de bien définir le territoire que nous voulons protéger. Le terme « Mont-Kaaikop » désigne le massif du Kaaikop, les terres publiques tout autour et le corridor de biodiversité pour relier le Mont-Tremblant au mont Kaaikop et au territoire de Tioweroton.
- La Coalition a payé une firme professionnelle indépendante pour caractériser en partie le Kaaikop. Nous avons déjà deux études réalisées.
 - On a pu identifier des EFE présents ou à leurs stades initiaux.

Le projet de conservation au Kaaikop doit prendre en compte cette richesse naturelle rare et doit intégrer le désir d'accès de la population à cet environnement unique. C'est la raison du sondage et de cette consultation.



8 : Les résultats du sondage...

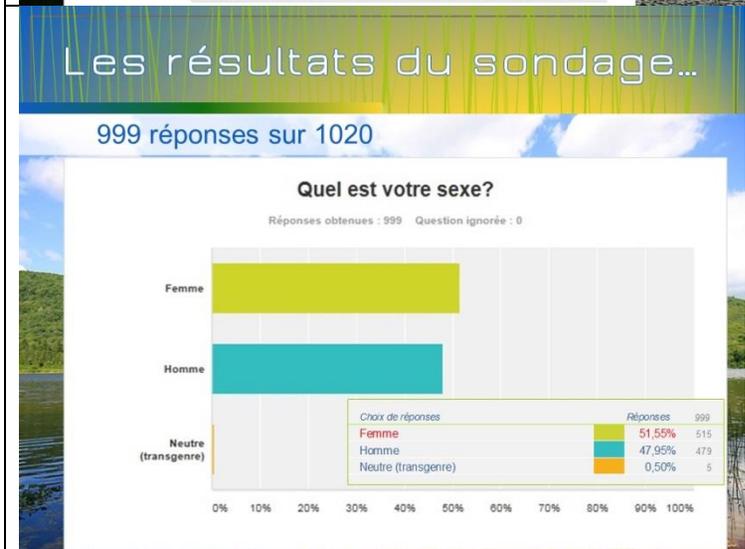
Le sondage a été un très grand succès. Vous verrez dans les pages qui viennent des données intéressantes sur l'avenir du Kaaikop. C'est aussi un excellent moyen pour recueillir les perceptions et les opinions des gens.

- Pour commencer, on peut voir que les deux premiers jours, nous avons eu un taux élevé de participation, avec plus de 100 personnes par jour.
- Les colonnes en turquoise montrent les fins de semaines.
- Après les premiers jours, il y a un relâchement de la participation
- Ça remonte ensuite les 13 et 14 juillet car on a envoyé une invitation aux 6017 pétitionnaires en ligne de 2013. Encore une fois, on a eu plus de 100 personnes par jour
- Après, le taux de participation s'est maintenu à environ 35 personnes par jour.



9 : Les résultats du sondage...

- Sur les 1020 personnes sondées, la plus grosse portion des gens est âgée entre 50 à 59 ans (la ligne qui est en rouge).
- Si on prend les gens âgés de 40 ans et plus, ils représentent 81% des personnes sondées.
- Une personne a laissé un commentaire sur les questions d'âge, de sexe, de lieu de résidence, laissant entendre que c'était agaçant et indiscret.
- Quand on sonde la population, on doit avoir un profil démographique des personnes sondées. Ça aide à mieux comprendre certaines perceptions.
- Ces données ne seront pas utilisées autrement.



10 : Les résultats du sondage...

Les femmes comme les hommes se sont intéressés au sondage.

- Les résultats sont fort intéressants. On peut dire qu'il a un petit peu plus de femmes que d'hommes qui ont répondu au sondage. Les femmes dominent à 52%, contre 48% pour les hommes.
- La Coalition a voulu être la plus inclusive possible en offrant aussi à la personne sondée l'option de se définir neutre, plutôt que de juste opter entre femme ou homme. 5 personnes se sont prévaluées de cette option. Et sur les 5, il y a un participant qui était en fait un couple homme-femme.



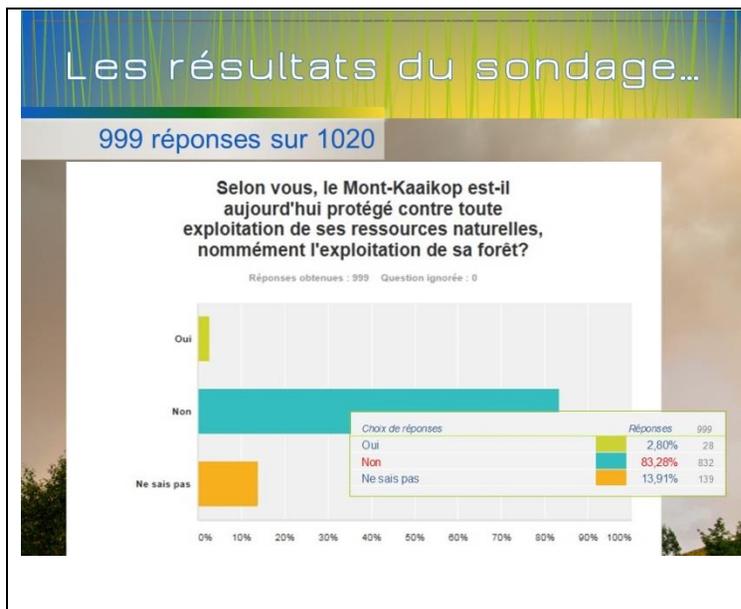
11 : Les résultats du sondage...

- Le Mont-Kaaikop est bien connu des gens locaux et des gens ailleurs au Québec.
- Environ 39% des gens demeurent à moins de 50 km du Kaaikop, soit en permanence ou de manière saisonnière.
 - Environ 58% des gens résident ailleurs au Québec.
 - Dans les 5 % qui ont choisi l'option Autre, il y a ceux qui n'avaient pas bien saisi le sens des réponses proposées. Par exemple, une personne a écrit « Je demeure à Saint-Donat » alors qu'elle aurait dû entrer son choix dans « Je demeure à moins de 50 km du Kaaikop ». Ou encore, certains ont voulu être plus spécifiques comme « Je demeure à L'Interval » ou encore « Le Kaaikop est dans ma cour ».
 - Si on combine ces 5% aux autres 39% de gens locaux, les proportions montent à 44% de gens locaux et 58% de gens ailleurs au Québec.
 - 98% des personnes sondées sont résidents du Québec.
 - Il n'y a personne dans ce sondage qui réside dans un pays autre que le Canada.



12 : Les résultats du sondage...

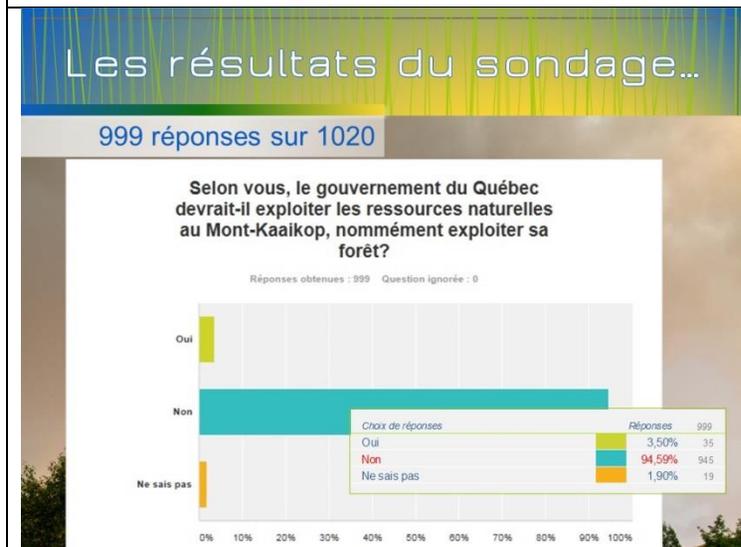
- La grande majorité des gens connaissent le mont Kaaikop pour ses sentiers de randonnée et pour les activités de plein de L'Interval.
- 25% de gens sondés demeurent près du Kaaikop.
 - 20% le connaissance parce qu'un(e) ami(e) leur en a parlé.
 - 15% de gens l'ont connu surtout par les médias.



13 : Les résultats du sondage...

La grande majorité de la population sait que le Mont-Kaaikop n'est pas protégé en ce moment. Comment expliquer cette situation?

- Juin 2013: d'importantes coupes sont prévues au Kaaikop dans 6 mois.
- Malgré les interventions auprès du MRN, rien n'y fait; la décision est irréversible et ne peut être contestée.
- Déc. 2013: on apprend par les médias le début des coupes dans 2 semaines.
- Devant l'impasse, la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides demande et obtient, le 31 janvier 2014, une injonction interlocutoire qui stoppe les coupes.
- La Coalition a fortement appuyé Sainte-Lucie dans cette démarche en faisant toute la recherche et les démarches auprès des experts pour soutenir techniquement la demande d'injonction.
- Depuis cette date, la Coalition a souvent proposé des solutions. La Coalition a aussi accepté une conférence de règlement à l'amiable, mais pas le MFFP.
- Le MFFP a plutôt décidé de retirer complètement ses plans d'aménagement forestier (le Chantier Legault) pour recommencer sur de nouvelles bases.
- Ce faisant, l'injonction n'était plus justifiée; elle n'a pas été renouvelée.



14 : Les résultats du sondage...

La population est catégorique pour cette question sur l'exploitation des ressources naturelles. On pense surtout ici à la possibilité de coupes forestières au Mont-Kaaikop.

- 95% des personnes sondées pensent que le gouvernement du Québec ne doit pas exploiter les ressources naturelles au Kaaikop. C'est sans équivoque!



15 : Les résultats du sondage...

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LATDF) stipule que les aménagements forestiers proposés doivent avoir une acceptabilité sociale.

→ Une façon d'obtenir l'adhésion de la population aux plans de coupes forestières proposés est de bien informer la population sur ces derniers.

→ L'injonction interlocutoire a été décrétée en 2014 parce que les instances gouvernementales ne respectent pas les dispositions de la LATDF, que la consultation publique pour les coupes projetées de 2014 est mal faite, ne rejoint à peu près personne et que le règlement des différends est biaisé.

→ Avec cette question, nous voulions connaître la perception des gens.

→ Ainsi, 82% de gens sondés pense que le gouvernement informe mal la population sur ses aménagements forestiers proposés.

→ Et, si vous allez à une consultation publique du MFFP ou d'une MRC, vous comprendrez que tout est décidé d'avance. Et il est toujours écrit que la consultation publique n'a pas pour but de changer l'affectation du territoire.

→ On peut proposer des aménagements... qui seront acceptés ou pas.

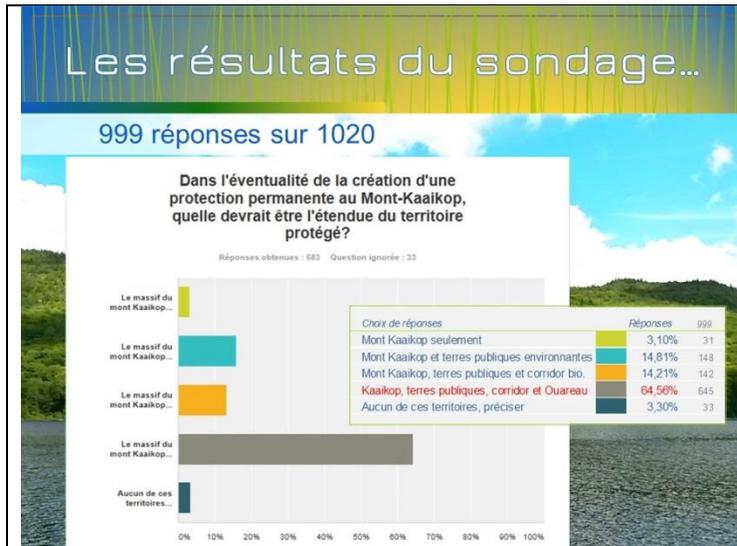


16 : Les résultats du sondage...

La population est catégorique pour cette question sur l'exploitation de la forêt au Kaaikop. On veut protéger la nature mais garder un accès contrôlé.

→ Dans 81% des avis, la population pense que le type de protection permanente doit assurer la conservation de la biodiversité tout en assurant un accès pour des activités récréatives non invasives.

→ Nous avons reçu un grand nombre de commentaires qui abondent dans le même sens. On pourrait résumer en disant que les gens tiennent à ce que le Kaaikop demeure au naturel, qu'il ne connaisse pas de changement majeur et que les activités actuelles ou à venir ne doivent pas altérer sa nature sauvage et magnifique.



17 : Les résultats du sondage...

Sauver le Mont-Kaaikop? Là n'est pas la question...

La population voit grand pour sauver nos belles forêts.

→ Dans 65% des avis, la population pense que le territoire à protéger doit inclure la montagne du Kaaikop, les terres publiques environnantes, un corridor de biodiversité et la forêt Ouareau.

→ Certains se sont demandés toutefois si à voir trop grand on ne risquait pas de réduire les chances de succès de la protection du Mont-Kaaikop.

→ C'est peut-être ce qui explique que les deuxièmes choix les plus populaires sont d'envisager la protection du massif du Kaaikop et des terres publiques environnantes, avec ou sans le corridor de biodiversité (à environ 15% des avis pour chacun des deuxièmes choix).

→ Dans tous les cas, la protection du massif du Kaaikop seulement ne recueille pas beaucoup d'adeptes.



18 : Les résultats du sondage...

La population souhaite faire des activités récréatives au Mont-Kaaikop, mais pas n'importe lesquelles!

La meilleure façon de considérer tous ces chiffres est de se concentrer sur la première colonne.

→ La grande majorité favorise les activités non motorisées, qui ont impact léger sur la nature.

→ La pratique de la motoneige et du VTT ne sont pas bien vues.

→ La randonnée à pied, le vélo, les activités de plein air et nautiques ont aussi la cote.

→ La cueillette de petits fruits et de champignons plaisent aussi.

→ Pour la chasse, la pêche et la trappe, il y a autant de gens en accord qu'en désaccord, avec ou sans conditions.



19 : Les résultats du sondage...

La population souhaite faire des activités récréatives au Mont-Kaaikop, mais la grande majorité des gens se limite à une seule activité!

→ La grande majorité favorise les activités non motorisées et pratique la randonnée à pied, à raquette ou à ski.

→ Pour les autres activités, motorisées ou pas, il y a des limitations.

Par exemple, la piste de motoneige est enregistrée auprès d'un club de motoneige et on doit y adhérer pour l'emprunter;

Il n'y a pas de piste de VTT autorisée mais certains, peu nombreux, accèdent aux terres publiques par leur terrain privé;

Les activités de plein air à L'Interval sont réservées aux clients;

La marche dans la montagne est possible et elle est tarifée;

→ La cueillette de petits fruits et de champignons est populaire; et

→ La chasse, la pêche et la trappe sont des activités marginales.

Parmi les autres activités qui ont été mentionnées, il y a l'observation des oiseaux, des plantes et des insectes, l'escalade et le parapente.



20 : Les résultats du sondage...

En résumé :

→ Le sondage est un franc succès. Avec plus de 1000 répondants, les femmes ont participé à 52%, soit un peu plus que les hommes à 48%.

→ 44% des gens des environs du Kaaikop ont donné leur opinion et 58% de gens qui vivent à plus de 50 km du Kaaikop l'ont fait aussi.

→ 83% des gens savent que le Mont-Kaaikop n'est pas protégé à l'heure où je vous parle.

→ 81% des gens veulent au Mont-Kaaikop une aire protégée de biodiversité, avec la pratique d'activités de plein air non intrusives, c'est-à-dire sans véhicules à moteur.

Caractériser le Kaaikop...

- Le MFFP connaît très peu ou mal le Mont-Kaaikop
- La Coalition a mandaté une firme indépendante
- La caractérisation partielle a coûté 14 000\$
- Écosystèmes forestiers exceptionnels
- Versants fragiles, fortes pentes, altitude...
- Forêts âgées, milieux humides, plantes...
- Refuges fauniques et floristiques

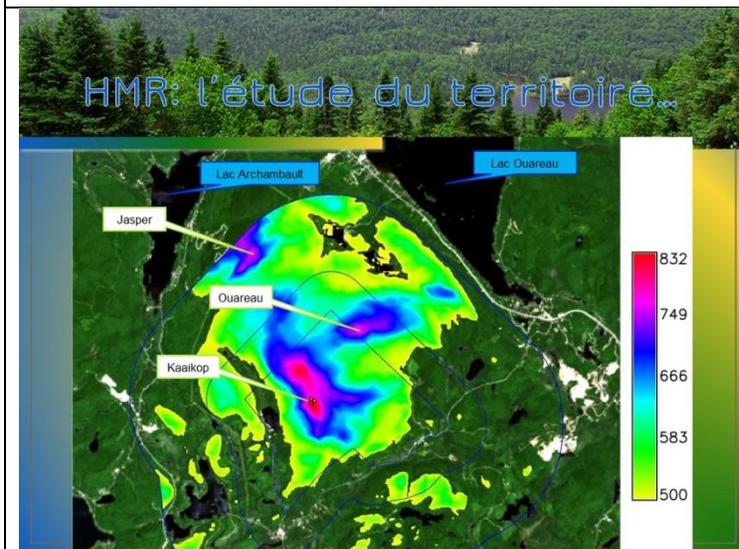
21 : Caractériser le Kaaikop...

Nous arrivons à la deuxième partie qui touche à l'étude du Mont-Kaaikop. Depuis le début, notre démarche est fondée sur une approche terre-à-terre et scientifique afin d'appuyer solidement nos prétentions. Toutes nos propositions s'appuient sur les lois, les bonnes pratiques et les données terrain du territoire.

→ Par exemple, le MFFP évalue le potentiel des forêts par géomatique, fixant l'âge des arbres par leur diamètre sur des cartes. Mais un arbre qui pousse dans des conditions difficiles (sol mince, en altitude sous un climat rigoureux) sera plus vieux pour une même taille, car ses anneaux de croissance sont plus serrés. Ceci fausse les inventaires des catégories d'âges des peuplements forestiers.

→ Le MFFP n'a jamais fourni ses données. La Coalition a mandaté une firme experte indépendante (HMR) pour caractériser le Kaaikop. Cette étude partielle (14 000\$) confirme les prétentions de la Coalition, soit que le Kaaikop possède des EFE et des forêts anciennes méritant d'être protégées.

→ Les particularités au Kaaikop (forêts mûres, versants fragiles, milieux humides, plantes envahissantes...) accentuent les risques écologiques et économiques des plans de coupes à courte vue. Richard Desjardins appelle ça le « Cut and Run ».

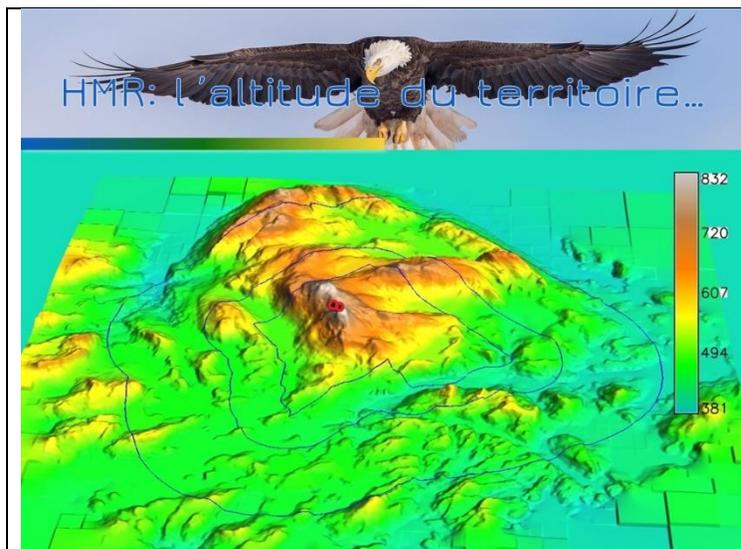


22 : L'étude du territoire...

Pour vous situer, voici une image satellite de la région immédiate au Mont-Kaaikop. On reconnaît plusieurs lacs et plusieurs sommets de la région. Le jaune indique les points les plus bas, à 500 mètre d'altitude, et le rouge indique les sommets du Kaaikop, à 838 mètres.

→ Les deux sommets sont les deux petits drapeaux. Le troisième sommet est derrière.

→ Le mont Ouareau et le mont Jasper sont des extensions du massif du Kaaikop.



23 : HMR, l'étude du territoire...

Sans la référence de lieux, il nous reste trois zones délimitées :

- La première zone délimitée en vert est la superficie minimale (1 340 hectares ou 3 311 acres) que nous souhaiterions préserver. Elle comprend surtout les 3 sommets du massif du Kaaikop et quelques terres publiques toutes situées dans Sainte-Lucie-des-Laurentides.
- La deuxième zone de 1 km sort du cadre administratif des régions. En effet, le massif du mont Kaaikop déborde des Laurentides, dans Lanaudière. La base du mont Kaaikop se retrouve dans Saint-Donat au nord et dans Notre-Dame-de-la-Merci à l'est. La deuxième zone couvre 3 286 hectares ou 8 120 acres.
- Enfin, la zone de 3 km a aussi été envisagée, principalement pour l'étude du corridor de biodiversité et la connectivité des territoires sauvages. Elle comprend donc aussi un lien avec la forêt Ouareau. Sa superficie est de 8 982 hectares ou 22 195 acres.



24 : L'étendue du territoire...

Cette carte est vraiment intéressante!

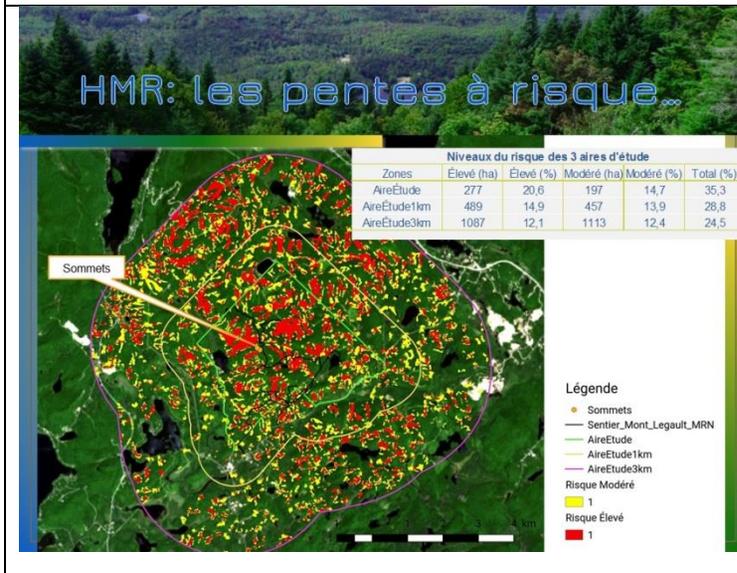
- Le Kaaikop donne un panorama extraordinaire de ses sommets. On voit loin et on le voit de loin. Pour quiconque se rend aux belvédères du mont Kaaikop, on est étonné de voir aussi loin et, par temps sec et clair, de voir Montréal, ses gratte-ciel, le stade olympique et l'Oratoire St-Joseph.
- Ici, en tenant compte de la courbure de la terre, cette simulation montre que le regard porte aussi loin à l'ouest que dans l'Outaouais (à gauche sur la carte), au sud à Montréal (en bas, au centre), au sud-est en Montérégie (Rive-sud et les monts Saint-Bruno, Saint-Grégoire et Saint-Hilaire) jusqu'aux porte de Sorel-Tracy, puis vers le nord-est, profondément dans Lanaudière.
- Cette simulation a été limitée à un maximum de 100 km pour simplifier le calcul. Dans des conditions exceptionnelles, le bassin visuel pourrait être encore plus grand. Le Kaaikop a une portée extraordinaire.



25 : HMR, les versants fragiles...

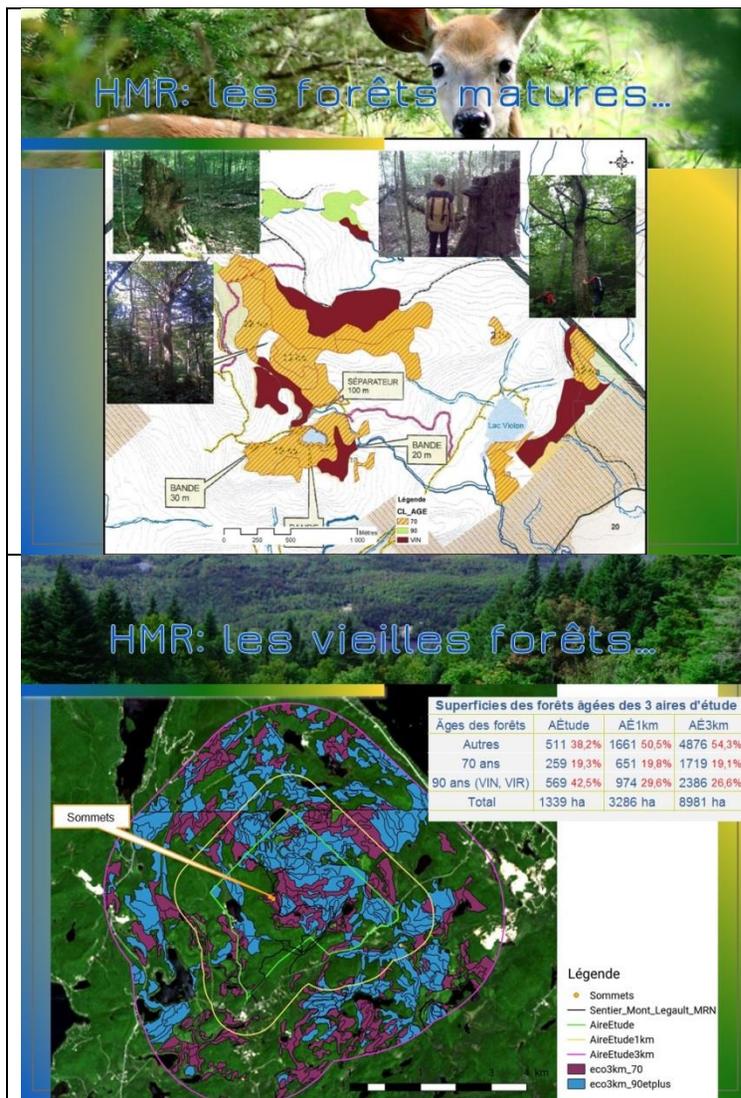
Une image vaut mille mots. Dans les prochains pages, des illustrations comme celle-ci présenteront certains aspects étudiés au Mont-Kaaikop.

- Toute la zone colorée en orange et en noir représente le plan de coupes de 2014 (Chantier Legault) qui a été stoppé par l'injonction interlocutoire.
- Les portions orangées sont celles où les pentes sont à risque élevé.
- Les versants fragiles composent 39,5% de la superficie du patron de récolte.
- Ici, le relief très accidenté du Kaaikop comporte des risques d'érosion de surface, d'altération de la qualité esthétique des paysages et la perte de superficies productives liée à l'exposition minérale profonde.
- La construction de chemins et l'utilisation répétée des sentiers de débardage peuvent entraîner la désagrégation de l'humus et la mise à nu du sol minéral. Ces surfaces exposées sont vulnérables à l'action érosive de l'eau.
- Lorsque les sédiments sont exportés vers le réseau hydrographique, l'impact peut devenir préoccupant pour le milieu aquatique et la qualité de l'habitat du poisson.



26 : HMR, les pentes à risque...

- Cette carte est très parlante. Dans la zone d'étude cernée en vert, qui comprend aussi le chantier Legault, stoppé en 2014, la portion des pentes avec des risques modérés et élevés s'élève à 35%, ce qui est important.
- Au-delà du chiffre, c'est la mosaïque qui frappe l'œil; les pentes à risques sont partout. Selon le MRN (1998), la réalisation d'activités d'aménagement forestier dans les pentes présente des contraintes opérationnelles importantes et des risques environnementaux particuliers.
- Les activités forestières pratiquées sur un relief accidenté, avec des pentes fréquentes comme au Kaaikop, peuvent entraîner des répercussions importantes comme l'érosion de surface, l'altération de la qualité esthétique des paysages et la perte de superficies productives liée à l'exposition du roc et à la perte de biomasse.
- Pour localiser les versants fragiles à risques élevés d'érosion, HMR a extrait les superficies ayant une pente de plus de 9 % et une longueur de pente arrière de plus de 200 mètres. (Méthode de calcul du MRN, 1998).



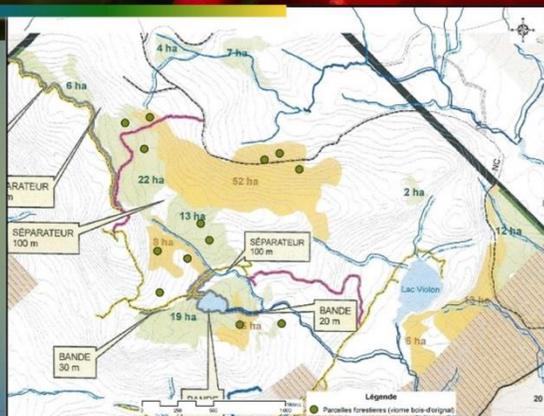
27 : HMR, les vieilles forêts...

- Cette illustration montre les vieilles forêts dans le chantier Legault. La superficie des forêts mûres (70 ans, 90 ans et VIN) correspond à 159 ha, soit 91,8 % du patron de récolte du Chantier Legault de janvier 2014.
- La classe 70 ans équivaut à 54,5 % de la superficie du chantier de récolte. Cette classe contribue à augmenter significativement la proportion de forêts mûres et surannées à l'échelle des peuplements et à proximité du sommet.
- À au moins deux occasions, la présence de spécimens de bouleau jaune vivants de plus de 1 mètre de DHP a été observée lors des inventaires terrain, suggérant la présence de micro-peuplements anciens, soit l'un des trois types d'écosystème forestier exceptionnel (EFE).
- Cette probabilité est appuyée par la présence, dans les mêmes micro-peuplements, de nombreux chicots de fortes dimensions.
- Il est à noter qu'autour du lac Violon, une vieille forêt inéquienne (90 ans et plus) a été détruite dans la portion des terres publiques gérées par la MRC.

28 : HMR, les vieilles forêts...

- Une autre illustration de vieilles forêts au Mont-Kaaikop. Même si la géomatique estime probablement l'âge des arbres à la baisse pour des forêts soumises à des conditions climatiques difficiles, on peut constater que:
- Dans les trois zones d'études, la portion d'arbres de 70 ans est similaire (19%).
- Les vieux arbres (90 ans et plus) sont plus concentrés dans la zone d'étude cernée en vert, à 43%. C'est justement là que devait se faire le Chantier Legault.
- Autre particularité. Dans nos négociations, le MRN avait décidé de retirer de ses plans la façade du Kaaikop, devant le lac Legault. Vous voyez comme moi que ce « cadeau » n'en est pas vraiment un, puisque les arbres là sont les plus jeunes (en vert foncé), donc moins intéressants commercialement.
- Le potentiel des vieilles forêts devrait faire l'objet d'un suivi environnemental plus exhaustif au MFFP afin de vérifier la présence d'EFE.
- Ces forêts sont intéressantes pour la conservation pour accroître la proportion de vieilles forêts dans le sud du Québec.

HMR: zones d'envahissement...

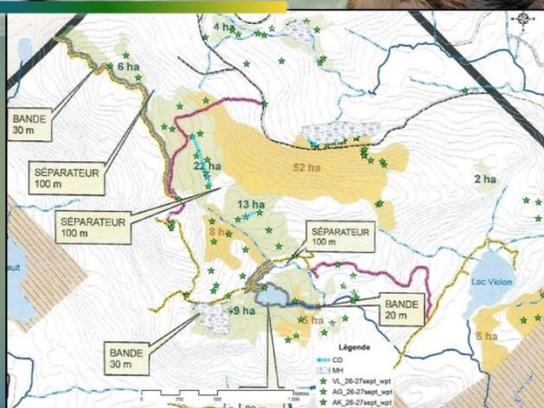


29 : HMR, les zones d'envahissement...

Une autre considération est la présence de la viorne à feuilles d'aulne, ou bois d'original, un arbuste qui colonise surtout les zones riches et préfère les sites où le drainage varie de modéré à imparfait.

- Les coupes partielles favorisent aussi l'envahissement par cette espèce, mais de façon beaucoup plus localisée, à partir d'individus établis avant la coupe.
- La viorne bois d'original peut nuire à la régénération des d'arbres.
- La maîtrise des viornes après une coupe partielle est souvent nécessaire si elles occupent plus de 30 à 40 % de la superficie du peuplement avant l'intervention. Et cette proportion (30 à 40 %) était souvent observée et même largement dépassée dans certains peuplements inventoriés au Kaaikop.
- La maîtrise des viornes après une coupe implique des travaux importants et coûteux, avec des risques élevés d'érosion après de tels travaux sur sol mince.
- C'est encore un critère important qui fait douter de la rentabilité et des coûts réels d'une exploitation forestière au Mont-Kaaikop.

HMR: les milieux humides...



30 : HMR, les milieux humides...

Les milieux humides remplissent différentes fonctions écologiques.

- Régulariser le climat, les débits, la filtration et la purification des eaux.
- Abrisent souvent des espèces rares ou endémiques (biodiversité régionale) et sont un habitat (faune et la flore) et une source de nourriture et de loisirs.
- Dans le paysage accidenté au Kaaikop, les milieux humides protègent les cours d'eau, en retenant les sédiments et en filtrant l'eau de surface.
- Trois milieux humides ont été observés à l'intérieur des secteurs de coupe (5,4 ha, 2,0 ha et 3,4 ha.), dont une tourbière forestière sans lien hydrologique.
- Ce type de milieu humide est un habitat important pour les grands mammifères (fraîcheur et repos). À preuve, une couche d'original a été repérée lors de nos visites.
- Avec ses cinq lacs de tête, le réseau hydrique du Kaaikop est très complexe, avec des ramifications en surface et souterraines très importantes.

<p>Le projet de conservation...</p>  <p>Un site complexe, aimé de milliers d'usagers...</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet de préservation du Mont-Kaaikop doit: <ul style="list-style-type: none"> Considérer une multitude d'opinions et le désir d'accès à la montagne et aux terres publiques environnantes Accueillir des milliers de randonneurs du Québec et d'ailleurs Maintenir une piste de motoneige enregistrée et exploitée Prendre en compte et protéger la fragilité et la complexité des écosystèmes présents, dont certains sont exceptionnels <p>Le projet de préservation dépasse le cadre régional</p>	<p>31 : Un site complexe, aimé de milliers d'usagers...</p> <p>Voici la troisième partie de la présentation, avant la période interactive.</p> <p>Toutes ces données démontrent que le Kaaikop n'est pas une simple terre à bois.</p> <p>→ Le Dr David Suzuki est venu appuyer notre projet de préservation, qui doit répondre à la grande variété des opinions, au désir d'accès à la montagne, à la complexité et la fragilité des écosystèmes présents.</p> <p>→ Parmi les considérants, rappelons que le Mont-Kaaikop abrite une nature sauvage et des forêts centenaires soumises à des conditions austères. Le réseau des eaux en surface et souterraines est très complexe, avec ses cinq lacs.</p> <p>→ La montagne est visitée par des milliers de randonneurs chaque année qui proviennent de la région, de partout au Québec et de l'étranger.</p> <p>→ Une piste de motoneige y est autorisée, répertoriée et doit être maintenue.</p> <p>→ Une très grande portion de la base du Kaaikop, ses versants nord et est sont en terres publiques dans Lanaudière, à Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci.</p> <p>Ce projet dépasse largement le seul cadre administratif régional</p>
<p>Quel avenir au Kaaikop?</p>  <p>Quel type de statut légal protégé assurera...</p> <ul style="list-style-type: none"> La nature intacte, léguée depuis des générations? Le maintien de l'intégrité des écosystèmes variés et la bonification des terres publiques environnantes? La connectivité vitale des territoires sauvages? L'accès public au Mont-Kaaikop et la création d'activités récréotouristiques durables? <p>Une acceptabilité et une adhésion sociales fortes !</p>	<p>32 : Que doit-on faire pour protéger le Kaaikop?</p> <p>Quel statut légal permettra de protéger le patrimoine naturel qui nous a été légué par les générations passées?</p> <p>→ La logique du projet de conservation doit assurer la connectivité des territoires naturels et soutenir la richesse et la croissance biologiques.</p> <p>→ Certains écosystèmes au Kaaikop sont exceptionnels, donc précieux.</p> <p>→ D'autres terres publiques autour du Kaaikop doivent par contre recouvrer leurs qualités d'origine car elles ont connu des impacts importants. On peut nommer la TPI 68 (Sainte-Lucie) avec son ancien site d'enfouissement et les pourtours des lacs Lemieux, Clair et Vaillancourt dans Lanaudière.</p> <p>→ Ces terres publiques sont au cœur du corridor de biodiversité réclamé pour relier le Mont-Tremblant au Mont-Kaaikop et au territoire mohawk de Tioweroton.</p> <p>→ Dans tous les cas, le projet doit recevoir un appui fort de la communauté et doit refléter le désir d'accès à une belle nature sauvage de proximité et d'en tirer un bénéfice économique durable.</p>

Quelles sont les options?

Un parc régional de type parc nature?

- Un territoire principalement à vocation récréative
- La MRC est le seul maître d'œuvre du projet
- Les autorités régionales planifient les aménagements des espaces récréatifs en considérant l'exploitation de toutes les ressources
- Un plan d'affaires détaillé avec investissements est requis
- L'aménagement et la gestion sont assumés et financés localement

L'exploitation des ressources est voulue et permise

Quelles sont les options?

Une aire protégée – réserve de biodiversité?

- 23 désignations réparties en 6 catégories
- La catégorie I (les réserves écologiques) sont quasi inaccessibles
- La catégorie II est réservée aux parcs nationaux
- La catégorie III (réserve de biodiversité) est celle qui a été proposée par le service d'urbanisme de Sainte-Lucie en avril 2013
- La catégorie IV vise une aire de confinement d'une espèce
- La catégorie V vise un paysage récréatif modifié par l'humain
- La catégorie VI vise l'utilisation durable des écosystèmes naturels.

33 : Quelles sont les options? Un parc régional...

En septembre 2015, la Coalition a rencontré la MRC des Laurentides pour explorer la création d'un parc régional au Mont-Kaaikop. La MRC s'est montrée ouverte.

- Un parc régional est avant tout un territoire délimité où la vocation principale est récréative. Ce n'est pas une option de conservation.
- Les autorités régionales (donc ici la MRC des Laurentides) sont les seuls organismes qui peuvent piloter le projet auprès du gouvernement du Québec.
- La MRC, si elle décide d'appuyer le projet, doit obtenir l'appui majoritaire des municipalités de sa juridiction pour aller de l'avant.
- Un plan d'affaires très détaillé, avec les investissements, le financement, les sources de revenus, les infrastructures et autres, doit être appuyé et approuvé.
- Le type d'aménagement, le financement et la gestion sont la responsabilité de la MRC, qui peut déléguer ces tâches à une tierce partie, comme un OBNL.
- L'exploitation des ressources est permise (carrière, mine ou foresterie). Par exemple, 40% des forêts du Parc régional de la forêt Ouareau a été exploité.

34 : Quelles sont les options? Une aire protégée...

La Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) du Québec définit une aire protégée selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (2008).

- Une aire protégée vise d'abord à conserver des espèces et leur variabilité génétique et le maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions.
- Toute activité dans une aire protégée ne doit pas altérer son caractère biologique essentiel. En cas de conflit, la conservation de la nature est prioritaire.
- Parmi les 23 désignations réparties en 6 catégories, la catégorie I aurait pour effet de mettre une cloche de verre sur le territoire qui serait pratiquement inaccessible. On l'a vu dans le sondage, ce n'est ce que les gens veulent.
- La catégorie II est réservée aux parcs nationaux, donc pas bon pour nous.
- La catégorie III pour une aire protégée de biodiversité semble la meilleure option. Elle a été étudiée par le service d'urbanisme de Sainte-Lucie (avril 2013).



Une protection permanente

Une aire protégée de catégorie III...

- Est administrée dans le but de préserver des éléments naturels et culturels spécifiques
- Le Mont-Kaaikop est exceptionnel et représentatif:
 - Une nature presque intacte avec des écosystèmes exceptionnels, de très vieilles forêts, poussant en altitude et sur pentes abruptes
 - Un réseau d'eaux souterraines et de surface qui n'origine pas de cours d'eau mais bien de 5 lacs de tête alimentés que par les précipitations
 - Une utilisation historique et à venir du site en harmonie avec sa nature



Coalition Mont-Kaaikop

Une solution définitive... une fois pour toutes !

- La Coalition a fait ses preuves et ses devoirs...
 - Les experts et les instances consultés favorisent une aire protégée
 - Une aire protégée de catégorie III est administrée dans le but de préserver des éléments naturels et culturels spécifiques
 - Des rencontres prévues avec le MFFP, le MERN et le MDDELCC
 - La Coalition impliquera et mobilisera les gens de Sainte-Lucie, de la région et d'ailleurs pour bien ancrer le projet dans la communauté

L'acceptabilité sociale sera garante de notre succès

35 : Une aire protégée de catégorie III...

L'obtention d'un statut d'aire protégée est un moyen législatif qui permet à la fois de garantir la protection permanente et de maintenir l'accès à des activités récréatives non intrusives et respectueuses de la nature au Kaaikop.

→ La catégorie III est une aire protégée pour préserver des éléments naturels et culturels particuliers, d'exception ou unique, méritant d'être protégés du fait de leurs rareté, représentativité, qualité esthétique ou importance culturelle.

→ Le Mont-Kaaikop rencontre tous ces critères, avec un milieu naturel presque intact, des écosystèmes exceptionnels, de très vieilles forêts poussant en altitude, sur des pentes raides et dont le réseau hydrique n'origine pas de cours d'eau mais des précipitations recueillies au départ dans cinq lacs de tête.

→ Les randonnées à pied, à ski, à raquette et motorisées (motoneige) déjà présentes au Kaaikop pourront être maintenue et améliorées.

→ Pour la Coalition, cette option est la meilleure qu'elle ait étudiée. Mais vous pourrez dans quelques minutes nous faire part de vos idées et de vos suggestions.

36 : Une solution définitive... une fois pour toutes!

Ceci résume les éléments clés du projet de la création d'un territoire protégé.

→ Depuis 3 ans, la Coalition a développé un savoir-faire issu de la consultation d'experts des forêts, en droit et en militantisme social et écologique.

→ Nous estimons aujourd'hui que le statut d'aire protégée est probablement la solution recherchée au Mont-Kaaikop.

→ L'option d'un parc régional est attirante à première vue. Mais la MRC décide à elle seule des orientations d'un tel parc et peut, au gré des changements à sa direction, favoriser une exploitation des ressources, comme celle planifiée par le MFFP, stoppée par l'injonction interlocutoire émise en 2014 et terminée en 2016.

→ Nous ne voulons plus revivre ça!

→ Des rencontres sont prévues avec trois ministères (des Forêts, des Ressources naturelles et de l'Environnement) pour promouvoir le projet.

Nous voulons que la population soit bien informée et qu'elle s'implique dans le projet de préservation au Kaaikop pour garantir son succès.

Coalition Mont Kaaikop

Coalition Vision Actualités Finances Documents Contacts Contributions

La Coalition... une grande force citoyenne !

- Une solution permanente à la mesure des attentes
 - La Coalition a la volonté, l'expertise et les ressources pour réussir
 - Notre campagne de financement est en cours, avec un objectif clair
 - La Coalition reçoit les appuis et regroupe les forces vives du milieu
 - Les 8 000 pétitionnaires et les nombreux adhérents veulent tous contribuer au succès du projet de préservation
 - La volonté et la force citoyennes nous animent

L'adhésion sociale rendra ce projet incontournable

37 : La force de la Coalition...

En conclusion, la Coalition propose une solution permanente à la vocation et aux usages du Mont-Kaaikop. Mais tout est à faire. Et vos idées sont les bienvenues.

→ La Coalition a épaulé la Municipalité de Sainte-Lucie dans le processus légal, par un soutien technique et scientifique, et une réflexion d'avenir.

→ On sait où on est aujourd'hui et on sait où on s'en va. Notre campagne de financement est en cours pour nous permettre de rendre ce projet à terme.

→ La Coalition a su rallier l'appui de nombreuses municipalités, des Mohawks, de L'Interval et de plusieurs associations récréotouristiques et environnementales, tant au niveau local que national.

→ Ce qui compte le plus, c'est d'être appuyé par la population. Nos adhérents nous suivent sur Facebook et depuis notre site internet. Tous ont hâte de connaître le projet de préservation et d'y participer.

→ Cette volonté citoyenne et cette force populaire font et feront de la préservation au Mont-Kaaikop un projet incontournable!

Coalition Mont Kaaikop

Coalition Vision Actualités Finances Documents Contacts Contributions

La période interactive...

- Des commentaires?
- Des interrogations?
- Des solutions?

C'est maintenant à votre tour...

38 : La période interactive...

Et bien maintenant, la parole est à vous.

→ Ceux qui veulent s'exprimer sont invités à se présenter au micro.

→ Pour le bénéfice de tous, veuillez vous identifier et formuler votre propos.

→ Monsieur Claude Samson servira de modérateur et de motivateur, pour assurer le bon déroulement de cette partie d'assemblée.

→ Alors, n'hésitez pas, faites valoir votre opinion ou vos commentaires...